

# FLASH **Snia-ïpr**

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

**LE SNIA IPR est debout ,  
plus combatif que jamais !  
Après une année 2009 de réussites ,  
nous souhaitons une année 2010 riche  
en avancées syndicales pour tous !**

Abonnement : 7,5 euros. Le numéro : 3 euros.

Imprimé chez bbv imprimerie, 2 rue de l'aqueduc 45000 Orléans  
paritaire N° 0111 S 05659

Commission

**Le NOUVEAU BN élu le 23 janvier 2009**

Président : Jean François LE BORGNE [jean-francois.leborgne@wanadoo.fr](mailto:jean-francois.leborgne@wanadoo.fr)

Vice-présidents : Pascale HERTU [Pascale.hertu@easynet.fr](mailto:Pascale.hertu@easynet.fr)

Roger KEIME [roger.keime@ac-rennes.fr](mailto:roger.keime@ac-rennes.fr)

Secrétaire générale : Danielle KUNEMANN [danielle.kunemann@ac-creteil.fr](mailto:danielle.kunemann@ac-creteil.fr)

Trésorier : Michel GOUY [michelgouy@yahoo.fr](mailto:michelgouy@yahoo.fr)

Trésorier adjoint : Bernard LEHALLE [bernard.lehalle@orange.fr](mailto:bernard.lehalle@orange.fr)

Membres du bureau, chargés de missions :

Bernard LEROUX [bernard.leroux@ac-nantes.fr](mailto:bernard.leroux@ac-nantes.fr)

Laurence PICHEAU [laurence.picheau@ac-versailles.fr](mailto:laurence.picheau@ac-versailles.fr)

Patrick DUPRAT [patrick.duprat@ac-poitiers.fr](mailto:patrick.duprat@ac-poitiers.fr)

**Présidents honoraires : Michel Dofal , Michel Maginot.**

**[Vos élus à la CAPN \(élections du 8 décembre 2008 \)](#)**

**Titulaires : Danielle KUNEMANN, Jean-François LE BORGNE, Michel GOUY**

**Suppléants : Roger KEIME, Laurence ADELIN, Régis RIGAUD**

**Notre site :** <http://entstg.free.fr/snia/index.php>

Ce site donne en permanence ou presque des informations sur nos activités et vous pourrez constater que nos rencontres et discussions de toutes sortes ont été particulièrement nombreuses depuis le mois de juin 2009.

**OUVERT à tous pour la lecture seule et des envois de mels aux membres du bureau, ce site donne des informations plus précises aux collègues syndiqués au SNIA IPR. Vous pouvez modifier vos informations personnelles et donner ainsi vos coordonnées afin que l'on puisse vous contacter.**

**Pour avoir accès au site réservé, il faut contacter les délégués académiques qui, seuls, sont habilités à vous renseigner sur vos codes d'accès et mot de passe.**

**Voici la liste des délégués académiques qui sont en mesure de vous délivrer l'adhésion et les codes.**

**Si vous ne pouvez pas accéder, envoyez un courriel à Michel Gouy notre trésorier à l'adresse suivante :**

[michelgouy@yahoo.fr](mailto:michelgouy@yahoo.fr)

**N'hésitez pas à faire part de vos remarques quant au fonctionnement du site dont nous rappelons cependant qu'il est le produit d'un travail de reconstruction totalement bénévole et que le SNIA IPR ne reçoit strictement aucune aide (et qu'il est indépendant de tout lien même lointain avec des syndicats reconnus et des mutuelles généreuses ).**

The screenshot shows a web browser window displaying the website <http://entstg.free.fr/snia/index.php>. The page features a header with the logo "SniA - ipr" and the text "Syndicat national des inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux".

On the left side, there is an "Authentification" section with fields for "code" and "mdp", and an "Envoi" button. Below it is a "Menu" section with a tree structure:

- Annuaire
  - Complet
  - Sélection
  - PDF/Académie
  - PDF/Discipline
- Consulter
  - Compte-rendu
  - Flash
  - Divers
- Liens

At the bottom left, there is a box for "SNIA-IPR Syndicat des IA-IPR" with a link "Nous contacter".

The main content area is titled "Comptes-rendus" and lists several articles:

- 03-01-2010 - Jean Francois LE BORGNE**  
Des informations pour tous nos adhérents 03 01 2010  
CHERS COLLEGUES  
CHERS ADHERENTS du SNIA IPR  
**Nous vous présentons nos meilleurs voeux de réussite pour 2010 et nous ferons tout que nos espoirs soient satisfaits .**  
J'espère que 2010 sera une bonne année pour tous et que le combat pour nos rémunérations :  
lire la suite de ce texte...(réservé aux adhérents)
- 17-12-2009 - Jean Francois LE BORGNE**  
La réforme des lycées et le ministre à la MUTUALITE le 17 d  
Chers collègues  
Vous trouverez **en rubrique divers le texte de l'intervention du SNIA IPR** devant le ministre le jeudi 17 décembre 2009 à la Mutualité . Texte disponible à partir de 13 heures ce jeudi 17 décembre 2009  
Le texte a &  
lire la suite de ce texte...(réservé aux adhérents)
- 16-12-2009 - Jean Francois LE BORGNE**  
**LE SNIA IPR et le point de situation avant la réunion de la Mutualite**

\*\*\*

## Les Délégués académiques du Snia-**ipr** en 2010

AIX MARSEILLE	PATRICK BRANDEBOURG
AMIENS	MARC ROUSSEL
BESANCON	DOMINIQUE TOLLE
BORDEAUX	FREDERIC BLASCO
CAEN	ALAIN FAUCHER
CLERMONT FERRAND	BERNARD ABRIOUX
CORSE	DOMINIQUE ORSONI
CRETEIL	DANIELLE KUNNEMAN
DIJON	ANNE MARIE ACHARD
ESEN	Michelgouy@yahoo.fr
GRENOBLE	MICHEL GOMEZ
GUADELOUPE	Jocelyn ALAMKAM
LILLE	MICHEL GOUY
GUYANE	YOLANDE EDERIQUE
LIMOGES	REGIS RIGAUD
LYON	DANIELLE LE PRADO MADAULE
MARTINIQUE	BENOIT FRICOTEAUX
MAYOTTE	THERESE PAGES
MONTPELLIER	MARTINE LIZAMBERT
NANCY METZ	BERNARD LEHALLE
NANTES	JEAN-MICHEL PAGUET
NICE	ALAIN HAUSSAIRE
ORLEANS TOURS	JEAN-FRANCOIS LEBORGNE
NOUVELLE CALEDONIE	ERIC LAVIS ( provisoirement ) .
PARIS	PASCALE HERTU
POITIERS	PATRICK DUPRAT
POLYNESIE	ERIC LAVIS
REIMS	ALAIN MARIE
RENNES	ROGER KEIME
REUNION	STEPHANE VAUTIER
ROUEN	DANIEL CHEVALIER
STRASBOURG	ERIC SIGWARD
TOULOUSE	ANNE MARIE WOMMELSDORF
VERSAILLES	LAURENCE PICHEAU

Il faut adresser vos demandes à vos délégués académiques qui vous enverront les documents nécessaires et le journal FLASH via Internet

Attention il y a eu des changements de pratiques dans le syndicat et nous avons tenté de faire un maximum de diffusion via le net.

Moins d'envois postaux qui coûtent de plus en plus cher, moins de papier, même si parfois, on imprime les documents en PDF pour mieux les lire.

Surtout une très grande rapidité de réaction, de diffusion et de réception face à un service de la Poste qui se grippe et est contraint à des acrobaties dangereuses. Les tarifs privilégiés dont nous bénéficions au titre de la presse syndicale et fort bien négociés par nos prédécesseurs sont très menacés.

## ***L'éditorial***

JF LE BORGNE Président du SNIA IPR

---

Le 9 janvier 2010,

Nous vous souhaitons à tous une bonne année de réussite personnelle et une bonne santé .

Vous l'avez vécue avec nous , l'année 2009 a été très forte en événements pour le SNIA IPR votre syndicat , pour nos avancées syndicales, pour les réelles convergences syndicales qui se sont manifestées durant cette dernière année, et bien sûr en réformes nombreuses que nous avons dû affronter avec une combativité renouvelée sans cesse ,face à des réussites dont vous seuls, chers syndiqués, serez juges .

Ce numéro envoyé à tous par la voie postale tente de faire un bilan d'une année 2009 marquée par un changement de bureau national du SNIA IPR, lié aux élections de décembre 2008 à la CAPN et aux élections de janvier 2009 pour le renouvellement du syndicat .

Porté par l'application immédiate des 110 promotions à la HORS CLASSE dans le cadre du protocole du 13 novembre 2008 , le SNIA IPR a dû à partir de cette avancée fondamentale, lutter pied à pied pour une application des accords signés par le ministre DARCOS .

Vous avez suivi ce feuilleton entre autres de l'ICA, mais aussi des atteintes à notre statut ( dénoncées par le SNIA IPR dès le 1<sup>er</sup> mars 2009 au CTPM ) .

Depuis cette date , nos relations avec le MEN ont toujours su rester cordiales, mais nos combats se sont révélés difficiles voire tendues parfois : le SNIA IPR ne le souhaitait pas .

Des modes de fonctionnement nouveaux se sont mis en place :

- Un congrès a été décidé pour redéfinir les grands objectifs de notre syndicat ; la date retenue est le vendredi 19 mars 2010 à Paris .

- Les circonstances ont favorisé l'unité d'action avec d'autres syndicats et c'est en commun que plusieurs manifestations ont été menées avec succès, conformément à ce que souhaitaient visiblement de nombreux syndiqués .

- Le syndicat est animé par un bureau fort actif où les tâches ont été réparties harmonieusement . Saluons le travail remarquable de tous nos bénévoles et spécialement les collègues qui ont permis à notre site de redevenir un outil de communication au service de tous les syndiqués .

- La présence des membres du BN au CSE, au CTPM, dans toutes les réunions ministérielles dont vous avez ci après des éléments de mémorisation, en sont le fort témoignage .

- Nos avancées ont dû être plus que confortées puisque nous sommes encore à en attendre la réalité financière pour certaines, et là, vous noterez que la présence syndicale jusqu'à la fin de décembre 2009 a été plus déterminante que jamais face à des interlocuteurs pas toujours enclins à se laisser convaincre .

- Enfin le 17 décembre 2009 le ministre qui ne nous avait toujours pas reçus, a écouté sansy répondre notre intervention lue par notre vice président Roger Keime à la Mutualité

( Approbations dans la salle et silence de l'autre côté ) .

- Pourquoi ?

- Parce que nous sommes forts et très nombreux effectivement en cette année 2010 . Le SNIA IPR a su se montrer responsable plusieurs fois lors des déplacements du ministre pour lui signifier nos droits acquis . Mais aussi parce que le SNIA IPR n'est pas hostile aux réformes lorsqu'elles vont dans le bon sens et que nous savons répondre présents .Toutefois, le SNIA IPR est aussi responsable quand il analyse la situation des collèges et des lycées et qu'il émet des suggestions fondées sur la future formation des maîtres ou sur l'installation des nouveaux professeurs.

- Le SNIA IPR qui se réunira en congrès le 19 mars 2010 à Paris aura de nombreux points de vue à défendre ; nous comptons sur vous tous , chers collègues syndiqués .

Et que nos meilleurs vœux de réussite vous parviennent via ce journal qui est le vôtre, comme le site d'ailleurs !

**Orléans 09 janvier 2010**

\*\*\*

**QUELQUES NOUVELLES SYNDICALES**

- **Avenir des retraités**

Le SNIA IPR **n'oublie pas nos nombreux collègues retraités** qui lui font toujours confiance et qui ont suivi nos avancées en pensant à leurs combats passés .

Le SNIA IPR n'ignore en rien la dégradation inexorable de retraites depuis quelques années et va s'associer avec d'autres syndicats pour demander un effort réel de revalorisation des retraites . Le SNIA IPR sait la confiance que mettent depuis toujours nos anciens collègues dans le SNIA IPR et le syndicat saura faire valoir ces justes droits comme il a su faire valoir d'autres droits récemment pour les actifs .Que nos collègues n'hésitent pas à nous faire remonter leurs remarques sur tous les sujets .

\*\*

- **Délégués Académiques : départs et remplacements .**

Saluons le départ de plusieurs délégués académiques : Scarlett Jésus (de Guadeloupe) , Annick Le Bourlot (de Nlle Calédonie) , Yves Petit (de Mayotte) , Joseph Cesaro (de Nice) et remercions- les pour les nombreux services rendus aux syndiqués du SNIA IPR .

Saluons les nouveaux DA : Jocelyn Alamkan pour la Guadeloupe ; Eric Lavis pour La Polynésie et Nlle Calédonie ; Thérèse Pagés pour Mayotte et Alain Haussaire pour Nice .

Qu'ils soient les bienvenus et merci d'avance pour les contacts qu'ils vont permettre .

\*\*

- **Quelques nouvelles quantitatives :**

Au 9 janvier 2010 , **le SNIA IPR compte plus de 750 adhérents** ayant effectivement réglé leur cotisation . Sur un total estimé à 1400 postes budgétaires toutes catégories confondues , le taux de syndicalisation des IA IPR est certainement un des plus élevé de France .Songeons que nombreux sont nos collègues IA DSDEN ou chargés de mission ça et là et /ou qui sont syndiqués dans un autre syndicat . Nous savons que nous touchons largement les ¾ des collègues syndicables et c'est notre force .

Pour toute correspondance : contactez notre trésorier

**Michel Gouy** 3 rue de Ferrière à 59175 VENDEVILLE  
Notre compte postal : BORDEAUX 13 118 75 V

**SIEGE DU SYNDICAT**  
**SNIA IPR**

**Chez Michel GOUY Trésorier**  
**3 rue de Ferrière**  
**59175 VENDEVILLE**

Prière de noter définitivement cette adresse nouvelle où toute correspondance, même pour le président, doit être envoyée. Si urgence appelez le président sur ce numéro : **09 77 95 93 15**

**RAPPEL SITE : <http://entstg.free.fr/snia/index.php>**

**UN LONG TRIMESTRE D'ACTIVITES SYNDICALES**

**EN ACCORD AVEC DES MEMBRES DU BN QUI SE REUNIRA AU LYCEE RODIN LE 22 JANVIER 2010 NOUS VOUS PROPOSONS UNE REVUE DE PRINCIPALES INITIATIVES, RENCONTRES ET REUNIONS DURANT LESQUELLES LE SNIA IPR EST INTERVENU DEPUIS SEPTEMBRE 2009 . TOUTES CES INFORMATIONS OU PRESQUE FIGURENT DORENAVANT SUR LE SITE DU SNIA IPR ,CE QUI EXPLIQUE UNE PARUTION MOINS FREQUENTE DU FLASH VERSION PAPIER**

\*\*

**COMMUNIQUE DIFFUSE DANS LA PRESSE DEBUT OCTOBRE 2009****LE DEBUT D'UNE TROP LONGUE HISTOIRE ...**

SYNDICAT NATIONAL des  
INSPECTEURS D'ACADEMIE-INSPECTEURS PEDAGOGIQUES REGIONAUX

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

SNIA IPR (syndicat national des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux)

3 rue de Ferrière 59175 VENDEVILLE

La profession des IA IPR connaît un grave malaise qui se traduit par une véritable crise dans leur recrutement. Cadres de haut niveau du système éducatif, ils sont en général recrutés par concours et viennent, des meilleurs des agrégés de l'Université. Face à cette difficulté de fonds, Xavier Darcos avait signé le 13 novembre 2008 un protocole dont la mesure principale pour l'ensemble des IA IPR était une augmentation d'une prime dite de charge administrative (ICA).

Cette mesure tardant à être mise en œuvre, Xavier Darcos affirmait le 5 mai dernier à la Sorbonne devant l'ensemble des IA IPR, des recteurs et du Directeur de l'encadrement du ministère de l'éducation : « la tête sur le billot je vous assure de la mise en œuvre rapide de votre augmentation »

A ce jour, le ministre a changé et il semble que la mesure soit une fois encore repoussée dans sa mise en application.

L'ensemble du corps des IA IPR a le sentiment d'être floué et d'être traité avec mépris. Il est à redouter que face à cette absence de réponse effective, il s'interdise toute forme de zèle dans la nécessaire mise en place des réformes. Ce refus d'engagement est inquiétant dans la mesure où le corps des IA IPR est un maillon indispensable dans la chaîne des réformes.

Paris, le 30 septembre 2009.

.....

**Un CTP de combat et une déclaration commune SNIA IPR /SIA**

Convoqués par le comité technique paritaire du jeudi 1er octobre 2009

réunis 110 rue de Grenelle au MEN Salle Condorcet à 11h les représentants

élus du SNIA IPR et du SIA tiennent à faire savoir officiellement que :

- Le projet de décret modifiant le décret n°90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts

particuliers des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale et ayant pour objectif de rendre plus fluide le déroulement de la carrière des inspecteurs de l'éducation nationale ( IEN) et des inspecteurs d'académie -inspecteurs pédagogiques nationaux ( IA-IPR) et à améliorer l'attractivité de ces corps ne peut pas être approuvé en tant que tel par les deux syndicats très fortement majoritaires du corps des IA IPR .

- L'objet du concours modifié serait dans les premières lignes du rapport de « vérifier la capacité des candidats à s'élever au niveau de cadre », c'est juger fortement à priori et peu positivement des capacités du vivier de recrutement .

- L'article 1er du chapitre premier supprime toutes définitions du métier à accomplir , pour ne rien proposer en échange : c'est la porte ouverte à toutes les dérives potentielles que laisse l'absence d'une définition précise de notre métier .

- L'article 13 propose de noter les IA IPR , mais en se référant à quelle grille de notation et sur quels critères légalement adoptés après des négociations paritaires qui n'ont pas eu lieu ?.Le SNIA IPR demande des négociations sur cet article .

- L'article 15 propose de supprimer la limite des 5% de détachés de l'effectif du corps . Le SNIA IPR s'oppose fortement à cet article qui ouvre la porte à tous les recrutements hors concours et qui pourrait très rapidement vider le concours national de ses fondements et principes . Le SNIA IPR n'est pas opposé au principe du détachement dans des limites acceptables d'équité nationale et de transparence .

- En effet , le SNIA IPR et le SIA ont toujours par le passé défendu un recrutement de très haut niveau au moins égal au concours de l'agrégation disciplinaire , ce qui n'est pas nécessairement le cas des détachés potentiels à travers le futur système proposé .Ces derniers pouvant éventuellement bénéficier d'un avantage d'ancienneté et de non mobilité , paradoxe de cet article .

- Le SNIA IPR et le SIA ont toujours défendu la mobilité territoriale et géographique des IA IPR ; ce qui ne semble pas être le cas des futurs recrutés par cette voie . .

- En conséquence de quoi et après en avoir délibéré dans leurs instances respectives les représentants élus du SNIA IPR et du SIA s'opposent fermement à la mise en place de ce décret modifiant le décret n°90-675 du 18 juillet 1990 tel qu'il est- rédigé pour un certain nombre d'articles . **FAIT à PARIS le jeudi 1er octobre 2009 devant le CTP réuni salle Condorcet à 11h .**

**Le représentant élu du SNIA IPR Jean François Le Borgne**

**Le représentant élu du SIA Robert Prospérini**



• • • •

### LE COMPTE RENDU DU CTPM DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009.

#### UN CTP où le SNIA IPR a montré ses griffes

Le CTP du 1er octobre 2009 avait pour but de modifier les décrets statutaires concernant le recrutement des IA IPR et des IEN .Vous le savez , le SNIA IPR a mené un long combat et si des points positifs ont été concrétisés (hors classe, passage du stage à un an ) , d'autres points ont achoppé et nous sommes dans une expectative très forte vis à vis de l'ICA qui tarde trop et sous des prétextes fallacieux à nos yeux . Car au MEN , on veut faire vite, on sait ,la preuve en est :

-lors de la CAPN du 27 août dernier, la DE a tenté de passer en force les détachés et bafouant la règle des 5 % Le SNIA IPR fort offensif a refusé et fait reculer la DE . Eh bien ,aujourd'hui la DE et donc le MEN ont décidé de passer outre à travers la modification des statuts et tout un train de nouveautés ont vu le jour sans réelle concertation.Le SNIA IPR n'est pas du tout contre une réforme et un élargissement de nos missions , mais cela à l'issue de négociations qui pour l'instant n'ont pas eu lieu . En effet ,ce n'est pas la réunion d'information du lundi 21 septembre qui peut être considérée comme une négociation .Nous y avons découvert, avec des syndicats non connus jusqu'alors, des textes à adopter en CTP le 1er octobre.

Ces textes ne nous ont pas été directement adressés car nous ne sommes pas affiliés à une centrale syndicale reconnue .Nous n'avons aucun lien avec un syndicat ou une mutuelle ce qui fait notre force d'indépendance .

Nous avons donc trouvé ces textes sur le site d'un syndicat cosignataire du protocole du 13 novembre 2008 le SIEN UNSA pour nos collègues IEN ET EG .

**Vous trouverez donc les deux textes (site internet) que nous avons lus au nom du SNIA IPR et du SIA car nous étions d'accord pour agir de concert; nous rappelons qu'intersyndicale n'a jamais signifié pour nous, adhésion aux thèses des autres .** Nous avons des intérêts communs à défendre car les grands projets de la DE peuvent paraître séduisants à priori et pour certains individus.Pas pour le corps des IA IPR , mais il n'est pas certain que nous en sortions toujours indemnes .

Lisez ces textes lus par les délégués au CTP vers 12h 30 ce matin .ATTENTION , nos textes ne sont pas adoptés , bien au contraire , nous ne donnons qu'un avis pour être entendus . **SACHEZ CEPENDANT QUE LE SIEN UNSA A VOTE POUR LE PROJET du MEN AVEC DES AMENDEMENTS ,CE QUI EST LOGIQUE : ils y gagnent .**

**QUE LA CFDT encore une fois a voté pour le texte du MEN au nom d'une mobilité qu'il est facile de proclamer sans se l'appliquer à soi même , les autres syndicats votant contre en l'état**

• • • •

#### **Le Bureau National élargi du 7 novembre 2009 au lycée Rodin : une date mémorable pour le devenir du syndicat .**

Rappelons que nous avons demandé à toutes les sections académiques du SNIA IPR de faire remonter des propositions pour définir ensemble une ligne syndicale que nous pourrions défendre ou opposer lors d'un congrès à venir .

Vous trouverez sur le site en rubrique divers les contributions de plusieurs sections académiques .Nous nous attendons à en recevoir bien plus pour le congrès du 19 mars 2010 à Paris .

**SAMEDI 7 NOVEMBRE 2009****REUNION DES DA**

**Jean-François Le Borgne remercie tout d'abord les participants de leur présence et excuse les absents.**

**17 académies sont représentées.**

### **Diverses informations**

#### **Le site**

Il s'enrichit constamment grâce à la collaboration de JM Paguet, JP Pujol et Bernard Lehalle qui ont accompli un travail remarquable.

En ce qui concerne notre plainte suite au piratage du site précédent, nous n'avons aucune nouvelle de la gendarmerie. La plainte ayant été déposée il y a un an, il est fort probable qu'elle sera classée sans suite. Nous n'avons aucune nouvelle non plus quant à la gestion de l'ancien site ni à l'hébergeur qui a commis les erreurs... Au total, nous aurons perdu environ 7000€...

Bernard Lehalle fait une présentation plus détaillée du site.

#### **ICA**

Jean-François Le Borgne a reçu vendredi un appel de P.Allal lui disant que l'ICA avait été signée. Nous attendons de le voir mentionné au JO....

Roger Keime, Vice Président, donne des détails chiffrés en ce qui concerne l'ICA :

Elle est actuellement de 7253€/ an avec une modulation de 12,5%, ce qui représente 680€/mois. Suite au protocole elle a été négociée entre 8000 et 11000€/ an avec une modulation de 37,5% et sera de 841€/mois, ce qui représente un bonus mensuel de 161 €/mois, soit 1939€ annuels.

Le rappel devrait donc être de 1939€, mais les recteurs peuvent choisir de faire un rappel modulé. Les conseillers de recteur ne doivent pas être pris en compte, cela concerne uniquement les IEN ET, IEN IO, et IPR.

#### **CTPM, etc.**

Nous ne sommes pas assez « lourds » pour avoir droit de vote dans diverses instances. Il nous faut donc nous adosser à une centrale syndicale pour présenter nos opinions.

Il est à noter que la seule centrale qui vote systématiquement contre le SNIA IPR est la CFDT. Il est proposé de rencontrer le SGEN pour clarifier la situation.

**CAPN** : La CAPN pour la Hors Classe est reportée en avril.

#### **Congrès**

Il aura lieu à Paris le vendredi 19 mars 2010 et est ouvert à tous. LE SNIA IPR prendra en charge une partie des frais.

### **LA VIE SYNDICALE DANS LES ACADEMIES**

#### **Tous les DA font état d'un vif mécontentement de nos mandants**

► Deux points sont particulièrement cruciaux :

le non respect du protocole (signé il y a un an) en ce qui concerne l'ICA

les nouvelles modalités du concours de recrutement (3<sup>e</sup> voie, niveau licence)

Deux autres points focalisent la grogne : les frais de déplacement avec le dysfonctionnement des nouveaux logiciels (mais il semble que la plupart des académies s'organisent pour que les frais soient tout de même remboursés) et nos nouvelles missions, certains collègues étant très attachés à l'inspection individuelle.

Est également soulignée l'inégalité de la mobilisation selon les académies. Les collègues semblent se satisfaire que le BN prenne les décisions et agisse alors qu'il serait normal que les revendications partent de la base. Dans l'ensemble, les actions ont été très limitées, en ce qui concerne la signature de la pétition (certains ont signé de façon illisible...) et le respect d'horaires 'normaux', la semaine de 50 heures, par exemple. Les collègues ont des demandes mais bougent peu.

Le MEN étant très sensible à la communication, il nous faut faire un acte de communication très clair et très lisible.

Il est donc décidé de rédiger une lettre ouverte à Luc Chatel

Cette lettre sera remise à Luc Chatel en mains propres lundi 9 novembre lors de la réunion inter-académique Rennes/Nantes Elle sera envoyée à R Chudeau, à la presse (AEF) et aux principales centrales syndicales des enseignants.

Ce document a été mis sur le site dès la fin de la réunion.

#### **LE ROLE D'UN IA IPR : REFLEXION SUR CE QUE VEUT DIRE 'ETRE CADRE'.**

Peut se poser la question de l'utilité de notre évaluation et notation des professeurs : qui lit le RI à part le CE et le professeur lui-même ? Quelles en sont les répercussions ? Sur l'enseignant, l'enseignement, la discipline et sur l'établissement ?

Il n'est pas rare de ne noter aucune évolution sensible quelques années après une inspection problématique.

En ce qui concerne les critères d'évaluation des enseignants il semble qu'il y ait volonté d'une harmonisation, ce qui nous apparaît tout à fait approprié. Nous reconnaissons la nécessité d'une transparence et d'une cohérence entre disciplines, sans pour autant tomber dans la modélisation.

Lors du BN du 15 octobre, **trois thèmes principaux de réflexion avaient été définis :**

- **évaluation et autonomie de l'établissement** : il y a nécessité de créer une vision cohérente d'un établissement, ce que les RI ne donnent pas forcément. On note une demande croissante des chefs d'établissement pour un pilotage partagé.

- **notre place dans le pilotage académique**

- **la gestion des RH** : lorsque nous notons tous les moments auxquels nous rencontrons des professeurs, il est clair que notre rôle dépasse largement le simple cadre de l'inspection individuelle.

Trois groupes de travail sont constitués. Une réflexion commune s'engage pour étoffer les trois grandes pistes citées plus haut. Ce travail sera complété par des échanges mail pour aboutir à un corps de doctrine (non rigide) au mois de janvier.

**Il convient d'envisager l'action du syndicat dans les perspectives nouvelles de notre carrière.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13h30

• • •

### **Les trois pistes de travail proposées le 7 novembre 2009 pour le congrès .**

#### **1) Evaluation et autonomie de l'établissement :**

L'autonomie, notamment pédagogique, des établissements va aller croissante. La réforme des LP, dans laquelle, des horaires de disciplines, sont définis sur plusieurs années, en donne une idée. Le chef d'établissement, assisté par le conseil pédagogique, est de plus en plus reconnu comme, seul, pilote pédagogique de l'EPL. Le cadre de cette autonomie, c'est le projet d'établissement et le contrat d'objectif ; le corollaire de cette autonomie, étant la mesure de la performance de l'établissement, de l'enseignement et des enseignants, dont la liberté pédagogique est réaffirmée par la loi de 2005.

Quel rôle pour l'IA-IPR, expert, à la fois dans sa discipline et dans les organisations pédagogiques, dans ce nouveau paysage ?

L'inspection des enseignants se fonde-t-elle sur un référentiel totalement extérieur à l'EPL, à son projet, au contrat d'objectif ? Quelle est la part de la discipline dans ce référentiel ?

L'évaluation d'un établissement est-elle la somme des évaluations des enseignants ? des enseignements ?

Un établissement, une équipe, un enseignant peuvent-ils s'autoévaluer ?

Quel rôle peuvent jouer les IA-IPR dans la construction de cette auto-évaluation ?

Quelle articulation entre une auto-évaluation, produite par exemple par un enseignant, et l'évaluation de cet enseignant par l'IA-IPR ? L'évaluation de cet enseignants passe-t-elle toujours par une inspection ?

Autant de questions (et la liste ne saurait être considérée comme exhaustive) dont devrait découler, au-delà même de la nouvelle lettre de mission, une réflexion de notre syndicat. Il s'agit de construire une **véritable doctrine** avant d'être « débordé par les flancs ». Il faut avoir la conscience claire que les évolutions actuelles du système éducatif échappent en partie à une volonté politique strictement française et que beaucoup de nos mutations actuelles sont issues du cadre européen (protocole de Lisbonne). **Etre force de proposition constructive relève donc d'une vraie et impérative nécessité.**

## 2) Notre métier dans le contexte de l'autonomie grandissante des EPLE.

La situation de l'IA-IPR dans le pilotage académique est en questionnement.

Dans le pilotage académique réduit le plus souvent au Recteur et son SG, renforcé parfois des IA Départementaux, quelle est la place des IA-IPR ?

Dans le contexte d'un PTA solide, inscrit dans un projet académique pluriannuel, En appui sur un collège d'IA-IPR, serions-nous « bras armé » pédagogique du Recteur ?

Avec un Doyen membre du comité de direction ,renforcé de la légitimité des IA-IPR pour le pilotage de missions académiques, Qu'en est-il réellement de cette place dans les académies ?

Les IA-IPR doivent-ils n'être qu'« un outil formidable aux mains des Recteurs » (propos de Roger Chudeau, D.E. auprès de l'AEF) de conseillers experts de terrain dans le domaine de la formation de l'élève ?

Experts de terrain, les IA-IPR sont les mieux à même de relever une observation réaliste, non masquée : quelle prise en compte des informations non biaisées relevées lors des visites d'inspection pour une aide au pilotage académique ?

Comment les IA-IPR peuvent-ils contribuer à l'élaboration des indicateurs qualitatifs si pauvres aujourd'hui au sein d'un pilotage réduit le plus souvent aux indicateurs quantitatifs ? Sous quelle forme ?

Les IA-IPR revendiquent l'équilibre entre l'expertise de terrain (GRH) et le pilotage académique. Convaincus de la nécessité d'une interaction entre ces deux pôles (l'un nourrissant l'autre), les IA-IPR s'interrogent sur la réalité de cet équilibre dans les académies aujourd'hui.

Quelle est la place des IA-IPR dans l'autonomie grandissante des EPLE, notamment face aux initiatives relevant de l'article 34 ? Cohérence et pertinence des projets, conseil et évaluation ?

## 3) GRH :

A quels moments rencontrons-nous les professeurs ?

Les entretiens d'inspection sont loin d'être les seuls temps où la prise d'information sur les professeurs nous permet d'évaluer leurs compétences. Nous pilotons très régulièrement les commissions de choix de sujets, nous proposons des animations pédagogiques, des liaisons inter cycle.

Nous réunissons les conseillers pédagogiques, les néo titulaires...

Nous organisons des réunions d'équipe en co-animation avec les chefs d'établissement, Nous conduisons des réunions de formateurs, de régulations des examens (réunions d'entente, harmonisation)

Un double regard sur la nature « gestion des ressources humaines » de nos missions s'impose afin d'informer les syndicats enseignants ainsi que nos collègues, de leur complexité croissante.

La recherche de transversalités sur le socle commun, le repérage des compétences pour le pilotage de projets interdisciplinaires (histoire des arts, éducation au développement durable, TPE) sont les axes qui font évoluer la nature de nos missions.

Les liens avec les Directions des Ressources Humaines académiques, les Services Aide aux Relations Humaines sont à activer

Les projets de reconversion des professeurs, le suivi des postes adaptés, la mise au point des protocoles de certification de transferts de compétences d'une discipline ou d'un poste à l'autre font également partie de nos missions. L'accompagnement des évolutions de carrières, le repérage des potentiels pour renouveler le vivier des personnels d'encadrement (inspections, chefs d'établissement) font partie de nos préoccupations.

Le recrutement des contractuels, la conduite d'entretiens de plus en plus nombreux, le repérage des lieux de stage pour les détachés d'autres ministères, des professionnels de grandes entreprises en recherche d'une seconde vie professionnelle, constituent des tâches de plus en plus accaparantes compte-tenu des besoins croissants.

Le repérage et l'accompagnement des pilotes de projets culturels, le repérage des ressources culturelles, scientifiques et mise à la disposition auprès des pilotes de ces ressources nécessite de nombreuses prises de contacts.

Notre rôle dans la création de réseaux de formateurs qui dépassent les frontières des établissements avec un niveau d'exigence disciplinaire élevé sur l'ensemble de l'académie n'est plus à démontrer.

Nous sommes parties prenantes dans les audits à caractère pédagogique, expertise sur les choix pédagogiques d'établissements (ventilation de services, équilibrage des emplois du temps, choix des collègues sur les profils et les projets).

*Quelle doit être la position du syndicat sur la diversité des tâches obligatoires exponentielles qui à terme pourraient nuire à une implication plus large dans le pilotage pédagogique et dans l'évaluation des établissements ?*

**Voilà des pistes pour lancer des contributions au congrès du 19 mars 2010 .**

• • • •

## **Un texte lu par tous et qui fait de nous des fonctionnaires de peu de cas ?**

**Pour commencer une note d'humour grinçant au vu d'un article du *Café pédagogique* daté du 2 novembre 2009**

### **Devenir inspecteur en 45 minutes...**

Le Journal officiel du 28 octobre publie un décret créant un accès par concours sur titres aux fonctions d'inspection. Il représentera 5 % des nominations prononcées, mais pendant 2 ans ce pourcentage est porté à 15%. Peuvent être nommés par cette voie inspecteurs d'académie -inspecteurs pédagogiques régionaux les candidats titulaires d'une licence et justifiant de huit années d'expérience professionnelle dans les domaines soit de l'éducation, de l'enseignement ou de la formation, soit dans ceux de l'inspection, de l'expertise ou de l'audit. » La sélection se fait " au vu de la (ou des) activité(s) professionnelle(s) exercée(s) par le (ou la) candidat(e), de la cohérence du parcours professionnel décrit et de la motivation du (ou de la) candidat(e) à assurer des missions d'inspection, d'expertise ou d'audit". A son issue a lieu un entretien de 45 minutes avec le candidat. Seul l'entretien est noté et donne lieu au classement.

Un texte ministériel sur les nouvelles modalités de recrutement des enseignants : vous verrez qu'elles rejoignent les façons de faire pour les inspecteurs ( RAPPEL IMPORTANT : Le SNIA IPR s'est opposé fortement en CTPM le 1er octobre 2009 aux modalités de recrutement des inspecteurs, comme celle ci ).

• • • •

**REPONSE SYNDICALE :****Lettre ouverte du SNIA-IPR à Monsieur Luc CHATEL,**

Ministre de l'Education Nationale - 7 novembre 2009

Les Délégués Académiques du syndicat des Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Pédagogiques Régionaux, réunis le 7 novembre 2009 et mandatés par leurs collègues dans les académies, tiennent à dénoncer la situation suivante :

Le 13 novembre 2008 a été signé un protocole avec le Ministre Xavier Darcos, qui a réitéré solennellement ses engagements le 5 mai 2009 en Sorbonne devant l'ensemble des IA-IPR et des Recteurs.

A ce jour, certains points du protocole n'ont toujours pas été respectés.

Nous ne contestons nullement l'évolution de nos missions et honorerons notre signature, mais :

- nous n'admettons pas que l'augmentation de l'Indemnité de Charges Administratives n'ait toujours pas été actée ;

- nous contestons vivement la modification des conditions de recrutement des IA IPR telles qu'elles sont explicitées dans le JO du 26 octobre 2009. Recruter des inspecteurs pédagogiques au niveau de la licence, alors que les enseignants le seront au niveau master, c'est délégitimer les inspecteurs face aux enseignants toujours attachés à la reconnaissance de leurs compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Corps stratégique de l'Education Nationale, nous sommes prêts à poursuivre notre engagement dans la mise en place des réformes annoncées et la modernisation du système éducatif, mais dans le respect du protocole signé, avec le souci d'une exigence de recrutement à la hauteur des enjeux.

• • • •

**PETITION lancée avec le SIA et diffusée massivement courant novembre 2009 .**

Monsieur le Ministre de l'Education nationale,

Les Inspectrices et Inspecteurs d'académie toutes fonctions confondues, soussignés, déplorent la situation actuelle qui met gravement en cause :

- la revalorisation de l'ICA actée les 13 novembre 2008 et publiquement à la Sorbonne le 5 mai 2009 , qui pouvait permettre une évolution relative de nos missions marque une mise en doute de la parole donnée , la non publication des décrets est une refus de confiance .

**En créant un concours sur titres à un niveau universitaire inférieur à celui exigé pour les professeurs que les inspectrices et inspecteurs d'académie sont chargés d'évaluer, l'image de notre corps est ternie voire déjà ridiculisée ..**

- leurs intérêts matériels, du fait du non remboursement de leurs frais de déplacements et de missions pour un grand nombre d'entre eux depuis le mois de mai 2009 qui se traduit par une dette de l'Etat à leur détriment allant pour chacune et chacun d'entre eux de 3000 à 10 000€ (selon leur territoire en responsabilité) ;

- l'avancement momentané de la carrière de certains collègues avec un blocage beaucoup trop long de la constitution du tableau d'avancement pour l'accès à la Hors Classe pour l'année 2010 au motif que des textes nouveaux sont en préparation.

Les IA et IA IPR demandent solennellement que les promesses soient tenues et que le MEN s'engage immédiatement vers :

Décembre 2009/ Janvier 2010

- une avance financière égale pour chacune et chacun d'entre eux à la dette contractée par l'Etat à leur égard pour leurs frais de déplacements et de missions doit être versée aussi longtemps que l'application nationale « ULYSSE » choisie pour gérer ces remboursements ne fonctionnera pas ;

- l'engagement immédiat de la procédure de constitution du tableau d'avancement d'accès à la Hors classe pour tous les « ayant droit » en application de la réglementation actuelle en vigueur, seule disposition susceptible de préserver leurs droits et d'éviter de fragiliser un tableau dont la rétroactivité pourrait être contestée devant la juridiction administrative ;

**l'abrogation du décret modificatif portant création d'un concours sur titre sur la base de la licence.**

NOM	Fonction	Académie	Signature
-----	----------	----------	-----------

La plupart des collègues selon les académies ont approuvé cette pétition .

• • • •

**Un résultat , enfin ! Est-ce si sûr ?**

**21 novembre 2009 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (Texte page 32 sur 140)**

**Décrets, arrêtés, circulaires TEXTES GÉNÉRAUX - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Arrêté du 20 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2006 fixant les taux moyens annuels de l'indemnité de charges administratives allouée aux vice-recteurs, au directeur de l'académie de Paris, aux directeurs de centre régional de documentation pédagogique et aux personnels d'inspection**

**NOR : MEND0909198A**

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,

Vu le décret no 2009-1426 du 20 novembre 2009 modifiant le décret no 90-427 du 22 mai 1990 portant attribution d'une indemnité de charges administratives aux vice-recteurs, au directeur de l'académie de Paris, aux directeurs de centre régional de documentation pédagogique et aux personnels d'inspection ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2006 fixant les taux moyens annuels de l'indemnité de charges administratives aux vice-recteurs, au directeur de l'académie de Paris, aux directeurs de centre régional de documentation pédagogique et aux personnels d'inspection,

Arrêtent :

**Art. 1er.** – Dans l'arrêté du 23 décembre 2006 susvisé, les mots : « taux moyen annuel » sont remplacés par les mots : « taux annuel de référence » et les mots : « taux moyens annuels » sont remplacés par les mots : « taux annuels de référence ».

**Art. 2.** – Le tableau figurant à l'article 2 de l'arrêté du 23 décembre 2006 susvisé est modifié ainsi qu'il

suit :<sup>1°</sup> Les mots : « Inspecteurs de l'éducation nationale exerçant des fonctions dans les domaines des

Décembre 2009/ Janvier 2010

enseignements techniques, de l'information et de l'orientation » sont remplacés par les mots : « Inspecteurs de l'éducation nationale exerçant des fonctions dans les domaines de l'enseignement général, de l'enseignement technique, de l'information et de l'orientation » ;

2° Les taux annuels de référence (en euros) de l'indemnité de charges administratives prévue à l'article 1er du décret du 22 mai 1990 susvisé sont fixés ainsi qu'il suit pour les bénéficiaires ci-après énumérés, dénommés en application des dispositions du présent arrêté :

#### BÉNÉFICIAIRES TAUX ANNUELS DE RÉFÉRENCE (en euros)

Inspecteurs d'académie adjoints. 9 000,00

Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux chargés des fonctions de délégué académique aux enseignements techniques, professionnels et de l'apprentissage. 9 000,00

Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux chargés des fonctions de délégué académique à la formation continue. 9 000,00

Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux chargés des fonctions de chef des services académiques d'information et d'orientation. 9 000,00

Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux. 8 000,00

Inspecteurs de l'éducation nationale exerçant des fonctions dans les domaines de l'enseignement général, de l'enseignement technique, de l'information et de l'orientation. 8 000,00

• • • •

### **Une réunion au MEN qui se révèle fort houleuse et lourde de conséquences à terme**

#### **REUNION AU MEN VENDREDI 4 DECEMBRE 2009**

##### *Participants*

- pour le MEN : P.ALLAL, (resté 30 mn), T. LARZUL et ROSER (restés 1 heure) et

R.CHUDEAU.

- 3 représentants du SNIA IPR : Jean-François Le Borgne, Roger Keime, Danielle Kunemann

- 3 représentants du SIA dont Robert Prosperini.

En préambule, les syndicats signalent que nous attendons toujours une rencontre avec le Ministre. Il nous est répondu que quelque chose pourra peut être se faire en marge de la journée du 17.

*Est mentionné également avec force le mécontentement croissant des collègues devant le manque de suivi du protocole par le MEN, seul responsable. Jean-François Le Borgne souligne la grande crispation des IPR qui rendent le SNIA IPR responsable de la non tenue des engagements, ce qui est scandaleux.*

*La pétition lancée dernièrement rencontre un franc succès, preuve de ce mécontentement et certains de nos mandants nous demandent une action dure.*

P.Allal déclare qu'ils sont « navrés pour l'ICA, c'est un exemple de mauvaise gouvernance ».

Pour T. Larzul « la victoire syndicale s'est transformée en désastre administratif, faisons en sorte qu'elle ne devienne pas une catastrophe politique ». Il en rejette la responsabilité sur Bercy.

#### **Points abordés**

##### ***1- La réunion du 17 décembre et la réforme***



Décembre 2009/ Janvier 2010

C'est une réunion importante et dense voulue par le Ministre lui-même qui s'appuie sur son encadrement. « C'est un acte de confiance envers les cadres supérieurs de l'Etat. »

On en est à la phase de préparation de la rentrée 2010, les professeurs et les établissements vont avoir besoin d'un accompagnement car cette réforme est profondément marquée par le sens pédagogique. Il s'agit de faire porter aux professeurs un regard nouveau sur le futur.

Le cadre national est fortement réaffirmé mais il y a aussi une part significative laissée à l'initiative des établissements, d'où un rôle accru du conseil pédagogique. Les 2h d'accompagnement personnalisé sont du temps d'enseignement, ce que les enseignants n'ont pas encore assimilé. Il s'agit de répondre aux besoins des élèves en fonction de ce qu'ils sont. La globalisation des dédoublements est liée à la cohérence des établissements et à leur liberté.

*La question est posée de la prise en compte de la différence des besoins selon les contextes.*

Il s'agit pour les IPR d'accompagner les professeurs, de les rassurer et de les former,

**En ce qui concerne la filière STI, un calendrier va être donné.** La réforme est prévue pour la rentrée 2011. La nouvelle architecture en sera donnée en avril 2010.

***Au nom du SNIA IPR, Jean-François Le Borgne demande une déclaration claire du Ministre le 17 à ce propos.***

**Lors de cette réunion à la Sorbonne T. Larzul souhaite que les IPR aient un « comportement responsable ». « Ce n'est pas une journée de revendication. »**

**Jean-François Le Borgne n'admet pas que l'on nous demande de tenir nos troupes.**

## **2- L'ICA et les conditions financières**

**R. Chudeau nous annonce qu'il vient de signer la circulaire d'application concernant l'ICA. Celle-ci devrait être chez les Secrétaires Généraux des académies lundi. Il y a application immédiate. Les académies appliquent la circulaire sur leur budget actuel, il n'y a pas de fléchage particulier.**

Lors de la réunion des recteurs le 8 décembre, ils en seront informés.

T. Larzul ne veut pas rentrer dans la technique, « celle-ci viendra plus tard ». R. Chudeau va nous transmettre la circulaire et une réunion de travail va avoir lieu avec la DE pour explicitation ; l'aspect technique et catégoriel sera alors abordé. Pour les *frais de déplacement*, devant le mauvais fonctionnement d'Ulysse qui pénalise les collègues, non remboursés de frais qu'ils ont engagés, **le SNIA IPR demande un moratoire.**

Dans certaines académies, cela est déjà mis en place dans les faits.

R. Chudeau annonce que nous allons être consultés sur Ulysse par M. Fournier

Quant à la *Hors Classe 2010*, nous attendons des textes fin décembre.

La question est posée des documents d'évaluation par les recteurs. Il est question d'un document « type » pour les futures lettres de mission (certaines rubriques étant obligatoires), mais ce ne sera pas une lettre stéréotypée.

Il faut restaurer le PTA et il faut veiller à sa déclinaison pour une traduction obligatoire par apport à nos missions. **Jean-François Le Borgne demande une position claire sur le nombre d'inspections fixé.**

Le travail est en cours sur les documents de liaison, la lettre de mission, les documents d'évaluation. Quand ils seront prêts, nous serons réunis pour en parler avant leur publication.

## **3- Le concours sur titre**

**Il soulève une très vive polémique et les échanges sont très vifs à ce propos.**

***Il y a une incohérence flagrante : les futurs professeurs sont recrutés avec un Master et des***

***IPR vont être recrutés au niveau licence. Cela n'est pas acceptable.***

**Pour R Chudeau, « c'est un psychodrame, dont [il] ne comprend pas que cela puisse perturber le corps. »**

Ce concours ne s'adresse pas aux professeurs, il s'adresse à des personnes servant le système scolaire, ayant une expérience d'audit et des compétences avérées. Cela concerne uniquement EVS et seulement 3 ou 4 personnes. Il n'y a aucun risque pour les disciplines. C'est à la discrétion du MEN, Il n'y a pas d'obligation, « On a besoin de reconnaître les services rendus par des personnes non fonctionnaires ».

***Cette phrase déchaîne la colère des syndicats, d'après les collègues cela ouvre la porte à la possibilité de « placer les copains du Ministre » De plus la question est posée : « pourquoi n'y a-t-il pas d'IPR dans le jury ? » Il est rappelé combien il est important pour des professeurs d'être inspectés par des IPR ayant des diplômes supérieurs aux leurs. Nous aurions souhaité être associés à la réflexion sur la diversification du mode de recrutement.***

***Les deux syndicats affirment haut et clair qu'ils sont totalement opposés à ce concours.***

**R Chudeau ne prend pas en compte nos remarques et reste fixé sur ses positions. Il n'est toutefois « pas fermé à une évolution éventuelle du texte ».**

• • • •

**Mais le 4 décembre 2009 doit être suivi d'une autre réunion le 10 décembre 2009 car les promesses n'ont pas été tenues .Cela fait beaucoup de réunions pour obtenir ce qui a été signé le 13 novembre 2008 !!!**

Une délégation du SNIA IPR et du SIA a rencontré toute la DE ce jeudi 10 décembre 2009 à 16h 30

**ICA : Communication officielle demain vendredi 11 décembre 2009 à tous les SG réunis à Paris :**

**C'est bien un RAPPEL de 1600€ environ voir plus en moyenne qui sera versé sur la paye de février 2010** Environ 10 % des collègues stagiaires et débutants toucheront 740 € de rappel pour 2009 et au maximum 15% des collègues toucheront 1932 € de rappel .Car la modulation s'applique déjà depuis longtemps dans la plupart des académies et nous avons obtenu un rappel moyen en fonction des ICA déjà existantes .Par ailleurs depuis 2001 et la LOLF les budgets ne sont plus fléchés du tout et le BOP 141 qui est le nôtre permet de payer ces rappels . Les choses ont changé depuis longtemps en ce domaine où les crédits ne sont plus fléchés contrairement à ce que pensent encore ( à tort ) certains .

**Il faut le faire savoir : le SNIA IPR a fait enfin appliquer le protocole signé le 13 novembre 2008 et sur vos fiches de paye en 2010 , l'ICA sera revalorisée de plus des 140 € pour plus de 70% des collègues ; certains auront plus encore ( 15% des collègues maximum ) c'est le protocole et environ 10 % auront au moins 60 € de plus par mois malgré tout .**

Les signataires du protocole pour le SNIA IPR : **Roger Keime et JF Le Borgne ( Président du SNIA IPR ) .**  
**Le jeudi 10 décembre 2009. 21 heures 15.**

• • • •

**Et c'est le calcul de notre syndicat qui semble avoir fait foi : un comble !****Calcul et mode de calcul préparé par notre syndicat et rédigé par Roger Keime****( Vice président SNIA IPR, académie de Rennes ) proposé par le SNIA IPR à tous !**

LE RAPPEL D'ICA POUR L'ANNEE 2009

Aux collègues Délégués Académiques

Les textes de la DE vers les Recteurs :

« Le taux de référence de l'indemnité allouée aux IA IPR et aux IEN intervenant dans le second degré est porté à 8000 euros. Le plafond de la modulation passe de 25% à 37,5%, ce qui permet de calculer un taux moyen de 9750 et un taux plafond de 11000 euros. » « Dans la pratique, compte tenu de cette **rétroactivité le bénéfice de cette mesure se traduira forfaitairement.** » Conséquences pratiques : En 2009, le taux de base annuel était de 7254,74 au 1/1/09, porté au 1/10 à 7275,56 euros ... soit pour l'année 7260,04 euros.

En résulte de façon **théorique** une ICA moyenne modulée à 12,5% **de 8167,54** euros.

Est calculé, à verser aux ayants-droits, un **DIFFERENTIEL FORFAITAIRE** calculé à hauteur de 9750 - 8167,54 soit **1582,46 euros**. Cette explication a été donnée à la DE le jeudi 10 décembre entre 17h30 et 18 heures et **entendue** par MM Chudeau, Deloche et Mme Coudert (rédactrice du texte) qui **devaient** la présenter aux Secrétaires généraux réunis au Ministère le vendredi 11 décembre 2009 .

Ce rappel de 1582 euros doit être le pivot moyen d'un rappel versé en février 2010 à la très grande majorité des collègues ; il ne peut être inférieur à 740 euros (8000-7260) pour quelques uns (stagiaires par ex) et supérieur à 1932 euros (10100-8167,54) si le taux médian était appliqué en académie de façon anticipée.

En effet, ce **RAPPEL** n'engage pas la modulation pour l'année 2010 à définir dans l'empan 0/37,5%.

Roger KEIME

• • • •

• • • •

• • • •

**Le discours du président du SNIA IPR lu par Roger Keime le jeudi 17 décembre 2009 à la Mutualité devant le ministre et tous les IA de France .**

Discours devant le ministre le jeudi 17 décembre 2009 .

SNIA IPR (syndicat national des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux)

3 rue de Ferrière 59175 VENDEVILLE

**Discours lu par Roger Keime ( le président Le Borgne étant retenu par un problème technique ) .**

Monsieur le ministre,

Nous saluons avec satisfaction votre souci du dialogue que manifeste cette journée comme nous saluons le déblocage du problème de la revalorisation de l'ICA malgré toutes les palinodies qui auraient dû être évitées. Nous voulons croire, monsieur le ministre, que vous avez la volonté de cet échange même si nous sommes persuadés que celui ci est un passage obligé pour engager une réforme.

Nous sommes cadres du système éducatif, recrutés à haut niveau et le plus souvent distingués parmi les meilleurs de nos corps respectifs d'origine. C'est dire notre engagement pour la cause éducative dont le pendant est, il n'est pas permis d'en douter, la loyauté. C'est dire encore que nous souhaitons que nos fonctions soient considérées et fassent l'objet de considération.

Nous souhaitons, de ce point de vue, demander seulement à ce que soient reconnues nos dépenses et que soit maintenu, à minimum, notre pouvoir d'achat ce qui est, vous en conviendrez pour le moins légitime.

La pétition massive qui vous a été remise par presque l'ensemble des collègues rappelle la réalité de notre vie quotidienne, rendue souvent difficile faute de moyens suffisants et de compréhension réciproque parfois.

Notre souci majeur, bien au-delà de ces demandes de bon sens, c'est celui de notre positionnement dans notre institution ; si nous sommes des serviteurs de l'Etat, nous sommes aussi des cadres responsables, experts de haut niveau et souhaitons le demeurer. Notre système éducatif doit évoluer parce que le monde change et que nous avons l'obligation de changer avec lui.

La réforme du lycée correspond à des attentes du système éducatif dans un cadre élargi à l'Europe mais on sait les difficultés à impulser du changement dans notre institution et nous avons démontré à de nombreuses reprises (TPE et Idd et depuis quelque temps le cadre du socle commun) combien nous étions des acteurs incontournables des réformes comme le sont, par ailleurs les cadres que sont les chefs d'établissement. Nous sommes persuadés qu'il faut évoluer et adapter notre école à un monde en devenir pour limiter les incertitudes et, de ce fait, nous nous engagerons dans la réforme du lycée. Mais nous regrettons cependant qu'il y ait un décalage entre les propos lénifiants qui nous reconnaissent comme des cadres et la réalité des pratiques que les itinérants que nous sommes rencontrent trop souvent.

**Q1) Les dernières décisions réglementaires sur nos missions sur lesquelles nous n'exprimons pas forcément une opposition totale nous posent question : quelle considération pourrait-on attendre d'un responsable dont les mérites reconnus par l'institution seraient moindres que ceux des personnels qu'il aurait à conseiller et à gérer ?**

**Q2) Les IA IPR sont fort inquiets de la mise en place difficile de la réforme des ex - IUFM et donc du recrutement des futurs professeurs que nous aurons à guider et conseiller ( car dans certaines académies , tous les stagiaires vont en lycées depuis plusieurs années ) Comment savoir ce qui nous attend tous réellement ?**

**Q3) Les futurs stagiaires de M1 ou M2 voire les fameux FOSTAG nous posent question ; pourriez vous nous éclairer, monsieur le ministre , sur ce rouage crucial d'une des réformes en cours ?**

**Le lycée pourrait être alors un lieu de rencontres des réformes qui se heurteraient ?**

Notre expertise, nos engagements et notre loyauté sont des atouts dont vous ne pouvez pas vous passer, Monsieur le ministre. Sans notre médiation il est quasi impossible de débloquent les freins, de mettre en œuvre des dynamiques positives, nous l'avons maintes et maintes fois démontré.

Alors, monsieur le ministre, nous attendons de vous, l'ouverture, non de négociations, mais d'un dialogue fort et ouvert aussi bien sur les conditions d'exercice de nos métiers que sur l'évolution de nos missions et enfin sur le contenu et la mise en œuvre des réformes pour lesquelles nous sommes un lien indispensable entre vous et le terrain.

Merci

• • • •

**Mais il y a une suite en janvier 2010 !**

**Aucune réponse aux questions posées le 17 décembre et pour cause :**

Le 24 novembre 2009

Jean François Le Borgne, président du SNIA IPR et Robert Prosperini, secrétaire général du SIA,

A Monsieur le Ministre de l'Education nationale, A l'attention personnelle de Monsieur Luc Chatel

**Objet : demande d'audience**

Monsieur le Ministre,

Décembre 2009/ Janvier 2010

Le mécontentement profond des Inspecteurs d'Académie nous incite à vous écrire pour solliciter une audience dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant la réunion nationale prévue le 17 décembre 2009.

La très récente parution du décret sur la revalorisation de l'indemnité de charge administrative qui concrétise des engagements antérieurement pris n'entame en rien une inquiétude et une mobilisation de fond du corps. Une pétition qui rencontre une adhésion massive de l'ensemble des Inspecteurs d'Académie toutes fonctions confondues sera portée très prochainement à votre connaissance. Elle précise des points essentiels sur lesquels nous souhaitons des engagements fermes de votre part. C'est pourquoi les deux syndicats qui représentent plus de 90% des membres de la profession, s'adressent à vous solennellement pour pouvoir vous exposer personnellement les problèmes des Inspecteurs d'Académie qui perdurent et pour engager sous votre autorité, et dans le cadre d'une concertation ouverte, un véritable plan pluriannuel qui prenne en compte la revalorisation des carrières, les débouchés et les missions, l'amélioration des conditions de travail et le niveau et des conditions du recrutement.

Dans cette attente nous vous assurons, Monsieur le Ministre, de notre haute et respectueuse considération.

Jean François Le Borgne ; Robert Prosperini

### **depuis des mois ? et le SNIA IPR attend toujours ..**

Président depuis le 6 février 2009 LE BORGNE JEAN FRANCOIS

**VENDEVILLE le 20/07/2009 Lettre adressée à :**

A monsieur le ministre de l'Education Nationale

Objet : Demande d'audience pour le SNIA IPR

Monsieur le ministre , le SNIA IPR ( premier syndicat en nombre de voix aux dernières élections professionnelles de décembre 2008) a l'honneur de solliciter auprès de vous une audience pour évoquer les problèmes de carrières des IA IPR ,dont vous connaissez toute l'acuité .

En effet , votre prédécesseur a signé solennellement un protocole d'accord le 13 novembre 2008 qui portait sur une réelle revalorisation de l'ICA ( Indemnité de charges administratives ) Cette indemnité dont tous les IA IPR devaient être bénéficiaires depuis cette date n'a jamais vu de concrétisation pour l'instant .

Le SNIA IPR a toujours su être responsable et se montrer constructif . Mais il s'avère que nos mandants toujours très respectueux de l'ordre hiérarchique s'inquiètent de la non arrivée d'une mesure hautement symbolique pour le corps des IA IPR qui a encore cette année passée montrer son efficacité et sa loyauté .

**Monsieur le ministre , nous souhaiterions vous rencontrer pour vous exposer nos points de vue entre autres, sur le recrutement devenu difficile dans le corps des IA IPR .**

Nous sommes prêts à vous rencontrer pour faire le point avec vous des problèmes qui occupent nos collègues et dont le SNIA IPR sait être le porte parole efficace et confiant .

En vous remerciant par avance , monsieur le ministre ,pour l'écoute favorable que vous porterez à cette demande , nous vous saluons très respectueusement .

LE BORGNE Jean François Président du SNIA IPR

**Réponse à ce jour : AUCUNE !**

• • • •

• • •

**Des actions qui se poursuivent car de nouvelles épreuves en 2010 ,nous attendent tous !****Soyez vigilants , chers collègues !**

**Le SNIA IPR vous présente ses meilleurs voeux et aurait aimé vous annoncer des avancées considérables sur nos salaires , mais depuis quelque temps , ceux ci ne sont plus privilégiés , vous l'avez bien compris .**

Pour l'ICA je vous renvoie au mode de calcul que notre vice président (que vous avez entendu le 17 décembre 2009 à la Mutualité ) a défini clairement aux responsables du MEN le 10 décembre 2009 (CF quelques pages plus haut ) Sachez que l'ICA est depuis longtemps très variable selon les académies et que **nombreux sont nos collègues qui ne le savaient pas du tout** ( certaines académies ont des écarts considérables au profit de quelques uns et d'autres au contraire sont très égalitaires ) .

**Enfin sachez que le SNIA IPR continue ses négociations avec le MEN pour envisager notre avenir à travers deux réformes qui se mettent en place avec de grosses conséquences pour nous tous :**

Dés le 15 janvier 2010 nous serons au MEN pour discuter de la PFR ( prime de fonctions et de résultats ) et lisez le site officiel sur cette prime qui vise à bousculer fortement nos rémunérations

Regardez ce site :

[http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/QuestionReponse\\_PFR.pdf](http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/QuestionReponse_PFR.pdf)

Puis dès le 5 février **2010 Négociations sur les retraites**

Je conseille à ceux nés après 1953 de regarder les CR à partir de cette date ...

**N'oubliez pas de venir les plus nombreux à notre premier congrès le 19 mars à PARIS ( voyage pris en charge partiellement )**

**CPAN mutations et HORS CLASSE 14 avril 2010 ( durant les vacances de certaines zones )**

Les fiches seront à votre disposition vers le 30 janvier 2010 sur notre site et chez nos DA .

**Faites vous connaître , nous saurons vous défendre syndicalement .**

Toujours à votre écoute et à votre service

JF LE BORGNE

• • • •

**Pour terminer , vous pouvez tous constater que le SNIA IPR sait être beau joueur et que ce message récent reconfortera tous les IA IPR sur la solidarité retrouvée des syndicats , nous souhaitons que cela soit un signe pour 2010 .**

La représentante académique du SIA

Le représentant académique du SNIA IPR

à

Monsieur le secrétaire général de l'Académie de Poitiers

Monsieur,

L'ensemble de nos collègues que nous avons informé des modalités de la nouvelle ICA à émis deux avis unanimes, quant au calcul du rappel dû pour l'année 2009 et à la modulation en 2010. Il nous a été confié le soin de vous les faire connaître.

Ces deux avis reposent sur des principes auxquels nous sommes très attachés dans l'application des nouveaux textes et de la lecture qui en a été faite par monsieur le directeur de l'encadrement.

Ainsi, sur le calcul du rappel nous souhaitons qu'un calcul forfaitaire sur la base d'une modulation moyenne de 12,5% soit appliqué à l'ensemble des IPR soit une somme de 1 582,46€ (9750-8167,54).

Concernant la mise en œuvre de la modulation en 2010 nous souhaitons que la somme allouée à l'académie ( 9750€\*nombre d'IPR) soit entièrement utilisée à cette fin.

Par ailleurs, nos organisations respectives n'adhèrent pas au principe de modulation d'une indemnité de charge administrative comme en témoignent les négociations actuellement en cours pour l'allocation d'une deuxième prime appelée de fonctions et de résultats (déjà en vigueur dans la fonction publique).

Cependant, n'ignorant pas que la réglementation, nous vous demandons d'appliquer la modulation selon les principes suivants respectueux de l'obligation qui vous est faite :

que soit attribuée à chaque IA IPR une somme moyenne de 9500 euros correspondant au taux de base (8000 euros) majoré de 18,75% (modulation moyenne) ;et que la somme restante de l'enveloppe allouée soit ventilée au regard de critères objectifs, précis et portés à la connaissance de tous.

Nous restons à votre disposition pour une rencontre pour échanger plus largement sur ces propositions et mettre en place rapidement une solution communicable à l'ensemble de nos collègues.

Dans l'attente de votre réponse et respectueusement,

Déléguée SIA et Délégué SNIA IPR

• • • •

**ENCORE UNE FOIS, BONNE ANNEE et BONNE ICA EN FEVRIER 2010 AU PLUS TARD , VOUS POUVEZ COMPTER SUR LE TRAVAIL EFFECTIF DU SNIA IPR et de ses 750 adhérents .**

Le BN du SNIA IPR à votre service .

**RAPPEL : l'ANNUAIRE EST EN LIGNE SUR LE SITE et peut être acheté en écrivant pour envoi à notre trésorier Michel Gouy .**

BULLETIN D'ADHESION au **Snia-ipr** (2009-2010)

**Destinataire :** - **de préférence**, votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (bulletins et cotisations)  
- **sinon**, le trésorier national : **MICHEL GOUY 3 rue de FERRIERE 59175 VENDEVILLE**

**Adhérent :** Je soussigné(e) : (1) Mle / Mme / M.  
NOM et Prénom : .....  
IA-IPR de (spécialité/discipline) : .....  
ACADEMIE : .....

(1) **ADHÈRE / RENOUELLE MON ADHÉSION** au **Snia-ipr**.

**Votre cotisation :** montant fixé par l'A.G. du 5/05/2009 (**annuaire compris**) modifié par l'AG du 5 mai 2009

- (2) *Membre actif*, je verse la somme de **60,00 €**.  
 (2) *Membre stagiaire*, je verse la somme de **30,00 €**.  
 (2) *Membre détaché ( 1<sup>ère</sup> année)* je verse la somme de **30,00 €**.  
 (2) *Membre retraité*, je verse la somme de **30,00 €**.  
 (2) *Membre bienfaiteur*, je verse la somme (libre) de .....
- (2) Je souhaite seulement m'abonner au Flash– **Snia-ipr** (7,50 €).  
 (2) Je souhaite seulement recevoir l'annuaire des IA-IPR (20,00 € port inclus).

**Votre chèque :**

- **de préférence**, à l'ordre du délégué académique du **Snia-ipr**,  
 - **sinon**, à l'ordre du **Snia-ipr** avec envoi direct au **trésorier de cette fiche et du chèque :**  
**Michel GOUY 3 rue de FERRIERE 59175 VENDEVILLE**

**Vos coordonnées personnelles :** (lisibles, merci)

Je souhaite que figurent dans l'Annuaire édité par le **Snia-ipr**

- (2) *mon adresse personnelle :* .....  
 (2) *mon adresse électronique :* .....  
 (2) *mon n° de tél. personnel :* .....  
 (2) *mon n° de fax personnel :* .....

Date et signature

(1) Entourer la mention choisie.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation. Attention : A partir de cette année, l'annuaire sera disponible en ligne sur le site. Il ne sera diffusé sur format papier qu'une année sur deux. Par ailleurs, vu les coûts importants de la reproduction et de l'envoi du magazine Flash, ce dernier sera envoyé via la messagerie électronique. Merci aux collègues ne disposant pas de ce moyen de communication de me le faire savoir pour leur envoyer une version papier.